

Organisation des  
seul administratif  
conseil d'adminis-

sera composé des  
ts ci-après:

République so-  
Canada, Chine,  
Danemark, Equā-  
Bays, Nouvelle-  
gne, Suède, Ré-  
Ukraine, Union  
liques socialistes  
ats-Unis d'Amé-

ial pourra, sur la  
ministration, in-  
aire partie dudit  
ourra, sur la re-  
omique et social,  
s membres, après  
du Fonds. Le  
ter des représen-  
our les consulter  
tence;

parmi ses mem-  
nécessaires pour  
ministration.

sident et ses vice-  
ocation du prési-  
ses membres. La  
a convoquée par  
s Unies aussitôt  
la présente réso-  
l dispose d'une  
qu'une majorité  
s décisions sont  
ibres présents et  
sitions ci-dessus,  
re règlement in-

urnit au Conseil  
ires pour assurer  
ut disposer égale-  
a pas dissous, du  
chives que cette

ont gratuitement  
a disposition du  
nel et ces services  
déjà existants du  
udget des Nations  
taires sont néces-  
saires destinées

s toute la mesure  
ministratif et tech-  
s, notamment de  
santé ou de sa  
de réduire au  
nnel.

tuera aucun paie-  
nées par le fonc-  
de sommes reçues  
nies, mais le

pay from the Fund, claims arising from its op-  
eration.

6. The Secretary-General shall submit to the  
General Assembly an annual audit of the ac-  
counts of the Fund.

7. The Executive Board shall make periodic  
reports of its operations at such times and in such  
manner as the Economic and Social Council shall  
provide.

8. A report shall be submitted to the fourth  
session of the Economic and Social Council con-  
taining a recommended programme and estimate  
of expenses incurred and to be incurred for the  
Fund for 1947 which shall be subject to the  
approval of the Council.

9. The activities of the Fund shall be reviewed  
by the General Assembly at its second session  
upon the basis of a special report from the  
Economic and Social Council.

11. The effective operation of the Fund is de-  
pendent upon the financial resources which are  
put at its disposal;

Therefore,  
The General Assembly expresses the earnest  
hope that Governments, voluntary agencies and  
private individuals will give the Fund their gen-  
erous support.

*Fifty-sixth plenary meeting,  
11 December 1946.*

**58 (I). Transfer to the United Nations  
of the advisory social welfare  
functions of UNRRA (United  
Nations Relief and Rehabilita-  
tion Administration)**

Whereas Article 66 of the Charter of United  
Nations provides:

1. The Economic and Social Council shall per-  
form such functions as fall within its competence  
in connection with the carrying out of the recom-  
mendations of the General Assembly.

2. It may, with the approval of the General  
Assembly, perform services at the request of  
Members of the United Nations and at the re-  
quest of specialized agencies.

3. It shall perform such other functions as are  
specified elsewhere in the present Charter or as  
may be assigned to it by the General Assembly;

Whereas the Economic and Social Council, on  
1 October 1946, recommended the transfer to  
the United Nations of certain urgent and impor-  
tant advisory functions in the field of social wel-  
fare carried on by UNRRA, special consideration  
being given to the needs of children;

Whereas the General Assembly, after examin-  
ing the report and the recommendations pre-  
sented by the Secretary-General in document  
A/132, recognizes the necessity of transferring to

Conseil d'administration est autorisé à payer, à  
même le budget du Fonds, les dépenses afférentes  
à son fonctionnement.

6. Le Secrétaire général soumet à l'Assemblée  
générale la vérification annuelle des comptes du  
Fonds.

7. Le Conseil d'administration établit des rap-  
ports périodiques concernant son activité aux  
dates et dans la forme indiquée par le Conseil  
économique et social.

8. Un rapport sera présenté au Conseil écono-  
mique et social, au cours de sa quatrième session,  
exposant le programme recommandé ainsi que  
l'estimation des dépenses effectuées et à effectuer  
par le Fonds au titre de 1947, prévisions soumises  
à l'approbation du Conseil.

9. L'Assemblée générale, au cours de sa  
deuxième session, examinera l'activité du Fonds  
en se fondant sur un rapport spécial du Conseil  
économique et social.

11. Le bon fonctionnement du Fonds est subor-  
donné aux ressources financières mises à sa dispo-  
sition;

En conséquence,  
L'Assemblée générale exprime le ferme espoir  
que les gouvernements, les institutions bénévoles  
et les particuliers souscriront généreusement à ce  
Fonds.

*Cinquante-sixième séance plénière,  
le 11 décembre 1946.*

**58 (I). Transfert aux Nations Unies  
des fonctions consultatives  
exercées en matière de service  
social par l'UNRRA (United  
Nations Relief and Rehabilita-  
tion Administration)**

Attendu que l'Article 66 de la Charte des Na-  
tions Unies est ainsi conçu:

1. Le Conseil économique et social, dans l'exé-  
cution des recommandations de l'Assemblée gé-  
nérale, s'acquitte de toutes les fonctions qui entrent  
dans sa compétence.

2. Il peut, avec l'approbation de l'Assemblée  
générale, rendre les services qui lui seraient de-  
mandés par des Membres de l'Organisation ou  
par des institutions spécialisées.

3. Il s'acquitte des autres fonctions qui lui sont  
dévolues dans d'autres parties de la présente  
Charte ou qui peuvent lui être attribuées par  
l'Assemblée générale;

Attendu que le Conseil économique et social a  
recommandé, le 1er octobre 1946, le transfert  
aux Nations Unies des fonctions consultatives,  
urgentes et importantes, exercées en matière de  
service social par l'UNRRA, en tenant compte  
spécialement des besoins des enfants;

Attendu que l'Assemblée générale, ayant exa-  
miné le rapport et les recommandations présentés  
par le Secrétaire général dans le document A/132,  
reconnait la nécessité de transférer aux Nations

the United Nations the urgent and important advisory functions in the field of social welfare carried on by UNRRA;

*The General Assembly, therefore,*

A. *Authorizes the Secretary-General:*

1. In consultation with the Economic and Social Council, to make provision, with the co-operation of the specialized agencies where appropriate, for the continuance of the urgent and important advisory functions in the field of social welfare carried on by UNRRA; and, for this purpose,

2. to include in the budget of the United Nations for 1947 the funds necessary for the assumption of the following functions, all of which are necessary for the accomplishment of an effective programme:

(a) For a requisite number of social welfare experts to provide, on the request of Governments which show the need for them, such advisory services, and to put into practice, over an appropriate period, new technical methods in any branch of social welfare;

(b) For enabling a requisite number of suitably qualified social welfare officials to observe, and familiarize themselves with, the experience of other countries administering social welfare programmes;

(c) For providing advice, demonstration and instruction in connection with the manufacture of prosthetic appliances and the vocational training of physically handicapped persons; and for furnishing the necessary demonstration equipment and tools;

(d) For furnishing to the Member countries which have been devastated during the war, technical publications helpful in the training of social welfare workers.

The furnishing of the experts shall be undertaken by the Secretary-General in agreement with the Governments concerned, and the selection of grant-holders shall be made by the Secretary-General on the basis of proposals received from Governments. The amount of service to be furnished to the various Governments shall be decided by the Secretary-General, and shall be reviewed by the Social Commission at its next session. The kind of service mentioned under (a), (b), (c) and (d) to be rendered to each country shall be decided by the Government concerned.

B. *Requests the Secretary-General to report to the Social Commission on the measures which he takes in compliance with the terms of the present resolution, and requests the Commission during its first session to formulate recommendations concerning the continued action required to carry on the essential advisory activities of UNRRA in the field of social welfare.*

*Sixty-fifth plenary meeting,  
14 December 1946.*

Unies les fonctions consultatives, urgentes et importantes, exercées en matière de service social par l'UNRRA;

*L'Assemblée générale, en conséquence,*

A. *Autorise le Secrétaire général:*

1. A prendre les dispositions nécessaires, en liaison avec le Conseil économique et social et, lorsque les circonstances l'exigent, en coopération avec les institutions spécialisées, pour la continuation des fonctions consultatives urgentes et importantes, exercées par l'UNRRA en matière de service social; et, à cette fin,

2. A inscrire au budget des Nations Unies pour 1947 les crédits requis pour assumer les fonctions suivantes, toutes nécessaires à l'exécution d'un programme efficace:

a) Pour permettre à un nombre requis d'experts en matière de service social de fournir, à la demande des gouvernements qui en montrent la nécessité, de tels services consultatifs, et de mettre en œuvre, pendant une période appropriée, de nouvelles méthodes techniques dans les différentes branches du service social;

b) Pour permettre à un nombre approprié de fonctionnaires dûment qualifiés du service social, d'observer les expériences faites par d'autres pays qui pratiquent des programmes d'assistance, et de se familiariser avec leurs méthodes;

c) Pour fournir des avis, faire des démonstrations, et procéder à l'instruction nécessaire pour la fabrication d'appareils de prothèse et à la formation professionnelle de personnes physiquement diminuées; et pour fournir le matériel et les instruments de démonstration utiles;

d) Pour fournir aux pays Membres qui ont été dévastés par la guerre les publications techniques nécessaires à la formation du personnel du service social.

Le Secrétaire général devra fournir les experts d'accord avec les gouvernements intéressés, et il fera le choix des boursiers en se basant sur des propositions faites par les gouvernements. L'étendue des services à fournir aux divers gouvernements sera déterminée par le Secrétaire général, et sera révisée par la Commission des questions sociales à sa prochaine session. Le genre de service mentionné sous a), b) c) et d) à fournir à chaque pays sera décidé par le gouvernement intéressé.

B. *Invite le Secrétaire général à présenter à la Commission des questions sociales un rapport sur les mesures qu'il aura prises en vertu des dispositions de la présente résolution, et invite cette Commission à formuler, au cours de sa première session, des recommandations concernant les mesures nécessaires en vue de poursuivre l'activité essentielle de l'UNRRA en matière de service social.*

*Soixante-cinquième séance plénière,  
le 14 décembre 1946.*